

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2026-055

« COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2026, le lundi 23 février, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : mardi 17 février 2026 - Secrétaire de séance : Élisabeth LAROCHE

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 66 - Nombre de pouvoirs : 4 - Nombre de votants : 68

Étaient présents et ont pris part au vote : Philippe DEYGOUT, Daniel FABRE, Sylvie SONNERY, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Jean-Pierre BLANC, Stéphanie PARIS, Thierry DEROUBAIX, Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Mohamed ABBES, Vincent MANCUSO, Gisèle LEVRAT, Hélène BROUSSE, Lionel MANOS, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Claire ANDRÉ, Jean PEYSSON, Françoise GARIBIAN, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, Serge GARDIEN, Joël MATHY, André MOINGEON, Dominique DALLOZ, Alexandre NANCHI, Walter COSENZA, Lionel KLINGLER, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT (à partir de la délibération n°2026-025), Franck PLANET, Élisabeth LAROCHE, Régine GIROUD, Marie-José SEMET, Jean ROSET, Patrice MARTIN, Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MICOLAS, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ, Fabrice VENET (jusqu'à la délibération n°2026-034), Sylviane BOUCHARD, Gilbert BOUCHON, Josiane CANARD, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Agnès OGERET, Daniel BEGUET, Estelle BARBARIN, Françoise VEYSSET-RABILLOU, Émilie CHARMET, Éric BEAUFORT, Roselyne BURON, Bernard GUERS.

Étaient excusés et ont donné pouvoir : Viviane VAUDRAY (à Agnès OGERET), Jean-Luc RAMEL (à Élisabeth LAROCHE), Jean-Alex PELLETIER (à Régine GIROUD), Frédéric TOSEL (à Marie-José SEMET).

Était excusé et suppléé : Dominique DELOFFRE (par Hélène BROUSSE).

Étaient excusés : Patricia GRIMAL, Serge MERLE, Frédéric BARDOT, Maud CASELLA.

Étaient absents : Ludovic PUIGMAL, Cyril DUQUESNE, Stéphanie JULLIEN, Maël DURAND, Claire RAMONDOT, Mohammed EL MAROUDI, Michel MITANNE, Nazarello ALONSO, Gaël ALLAIN.

Objet : Avis sur le budget primitif 2026 de l'Office de Tourisme et avenant n°2 à la convention d'objectifs et de moyens 2024-2027

VU les statuts de l'Office du tourisme Pérouges Bugey Plaine de l'Ain ;

VU la convention la convention d'objectifs et de moyens 2024-2027 entre la CCPA et l'Office du tourisme Pérouges Bugey Plaine de l'Ain ;

VU l'avis favorable de la commission tourisme du 22 janvier 2026 ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 11 février 2026 ;

M. Patrick MILLET, vice-président, en charge de la commission tourisme rappelle la transformation de l'association OT Pérouges Bugey Tourisme Plaine de l'Ain en Etablissement Public Industriel et commercial depuis le 1^{er} janvier 2018. Dans les statuts de l'EPIC (article 14 – budget), il est convenu que le budget de l'Office de Tourisme est transmis au Conseil Communautaire pour approbation, après délibération du Comité de Direction de l'EPIC.

La Commission tourisme réunie le 22 janvier 2026 a émis un avis favorable au budget primitif présenté par son président, M. Jacques ROLLAND.

Le budget primitif s'équilibre à :

- 786 102, 91 € en fonctionnement
- 14 892, 91 € en investissement.

La participation demandée à la Communauté de communes reste stable à 414 000 €.

.../...

SECTION DE FONCTIONNEMENT (par chapitres)

Recettes		Dépenses	
002 - Résultat de fonctionnement reporté		011 - Charges à caractère général	151 410,00
013 - Atténuations de charges		012 - Charges de personnel et assimilés	614 600,00
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	1 105,00	014 - Atténuation de produits	
70 - Produits des services, du domaine	170 000,00	022 - Dépenses imprévues	
73 - Impôts et taxes		023 - Virement à la section d'investissement	
74 - Dotations, subventions et participations	414 000,00	042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	14 892,91
75 - Autres produits de gestion courante	200 997,91	65 - Autres charges de gestion courante	5 200,00
77 - Produits exceptionnels		66 - Charges financières	
		67 - Charges exceptionnelles	
		69 - Impôts sur les bénéfices et assimilés	
	786 102,91		786 102,91

SECTION D'INVESTISSEMENT (par chapitres)

Recettes		Dépenses	
001 - Solde d'exécution reporté		020 - Dépenses imprévues	
021 - Virement de la section de fonctionnement		040 - Op. d'ordre de transfert entre sections	1 105,00
024 - Produits de cessions		041 - Op. d'ordre patrimonial	
040 - Op. d'ordre de transfert entre sections	14 892,91	16 - Emprunts et dettes assimilées	
041 - Op. d'ordre patrimonial		20 - Immobilisations incorporelles	
10 - Dotations, fonds divers et réserves		21 - Immobilisations corporelles	13 787,91
13 - Subventions d'investissement		23 - Immobilisations corporelles en cours	
27 - Autres immobilisations financières		26 - Participations et créances	
	14 892,91		14 892,91

De plus, afin de fixer les objectifs à l'Office de Tourisme il convient d'approuver la feuille de route 2026.

Elle est présentée dans l'Avenant n°2 à la convention d'objectifs et de moyens jointes en annexe.

.../...

Mmes Béatrice DALMAZ et Françoise VEYSSET-RABILLOUD ne prennent pas part au débat et au vote.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, par 67 voix pour et 1 abstention (Mme Hélène BROUSSE) :

- APPROUVE le budget primitif 2026 de l'EPIC et la participation de la Communauté de communes à hauteur de 414 000 €.
- APPROUVE l'avenant 2 qui définit les missions confiées à l'Office de tourisme pour l'année 2026.
- AUTORISE le président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer l'avenant 2.
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2026.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 27 février 2026
Publiée le 04 MARS 2026*

Le Président, Jean-Louis GUYADER





AVENANT N°2 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS
ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN ET
L'EPIC OFFICE DU TOURISME PÉROUGES BUGEY PLAINE DE L'AIN
POUR L'ANNÉE 2026

ENTRE D'UNE PART,

La Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dont le siège est situé 143 rue du Château à 01150 Chazey-sur-Ain, représentée par son Président dûment habilité à cet effet et ci-après désignée « la CCPA » ;

ET D'AUTRE PART,

L'Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) « Office de tourisme Pérouges – Bugey – Plaine de l'Ain », créé par le Conseil communautaire de la Plaine de l'Ain du 16 novembre 2017, sise 143 rue du Château 01150 CHAZEY-SUR-AIN, représenté par son président en exercice habilité à cet effet et ci-après désigné « l'EPIC » ;

VU la délibération de la CCPA du 23 février 2026;

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Depuis 2018 et dans le cadre de la convention d'objectifs 2024/2027, la CCPA a délégué en partie l'exercice de la compétence « promotion du tourisme » à l'EPIC avec les missions de service public suivantes :

- assurer l'accueil et l'information touristique des visiteurs sur le périmètre de la CCPA,
- assurer la promotion touristique du territoire, en coordination notamment avec le Comité Départemental du Tourisme de l'Ain et le Comité Régional du Tourisme Auvergne-Rhône Alpes et les autres partenaires du tourisme par filière (exemple cyclotourisme),
- mettre en œuvre la politique locale de développement touristique et des programmes locaux de développement touristique, définis par le Conseil communautaire,
- assurer la coordination des interventions des divers partenaires du développement touristique,
- contribuer à faire connaître le patrimoine architectural, historique, naturel, culturel et industriel de l'ensemble des communes du territoire,

- apporter son concours à la promotion d'événementiels, manifestations, festivals, destinés à accroître la notoriété et l'identité du territoire,
- proposer à la vente des produits et des objets destinés à assurer la promotion du territoire,
- commercialiser dans le cadre des responsabilités qui lui sont confiées par la CCPA des prestations de services touristiques dans les conditions prévues au chapitre unique du titre 1^{er} du livre II du code du tourisme.

ARTICLE 2 : MOYENS APPORTÉS PAR LA CCPA

Pour 2026, le budget annuel prévisionnel de l'EPIC est de 786 102, 91 € en fonctionnement et de 14 892, 91 € en investissement.

La CCPA attribuera une subvention annuelle de 414 000 €, versée selon les modalités suivantes :

- avance de 150 000 € en janvier 2026,
- solde de 264 000 € après le vote du budget primitif 2026 de la CCPA.

ARTICLE 3 : FEUILLE DE ROUTE 2026 RELATIVE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

En complément des missions de service public décrites à l'article 1, l'Office de Tourisme mettra en œuvre les actions suivantes en 2026:

Connaissance des attentes du public

- Améliorer la connaissance des professionnels en déplacement le biais d'enquêtes auprès des professionnels du territoire en vue d'adapter les offres et mettre en place des partenariats répondants aux comportements de ce public cible.

Participer aux actions organisées par la Communauté de Communes :

- Participer aux Comités de Pilotage de la CCPA « Communication », Création du bâtiment de l'OT, Château de Chazey, ENS Albarine.
- Déployer le nouveau code de marque en mettant en œuvre la stratégie des moyens, les expériences, poursuivre la constitution d'une banque d'images photos et vidéos.
- Alimenter la réflexion et apporter une expertise dans l'aide aux porteurs de projets (aides aux hébergeurs, fonds de concours, appui aux mairies selon législation en vigueur pour les meublés de tourisme notamment...)
- Co-construire les projets transversaux (tourisme-culture, tourisme-économie) par exemple sur la thématique du Petit-Prince, des fresques ou des visites d'entreprises)

Conforter l'accueil du Public

- Horaires d'ouverture public des BIT (planning des horaires d'ouverture à joindre) : élargir la plage horaire d'accueil au bureau de Pérourges afin

d'orienter les visiteurs, suggérer des activités supplémentaires et allonger la durée de leur séjour.

- Assurer l'accueil hors les murs lors d'événements d'ampleur (planning des permanences hors les murs à joindre)

Renforcer les actions en faveur de l'itinérance

- Proposer, pour les salons du 1^{er} trimestre, des offres à destination des itinérants
- Participer aux travaux de promotion et mise en tourisme de la Viarhônga, « Grande Dombes », carte aux Trésors.... salon du randonneur et salon nature à Paris, rendez-vous viticoles.... Et toutes autres opérations en adéquation avec l'image de la destination.
- Promouvoir les circuits inscrits au PDIPR et/ou dans les plans de gestion des ENS uniquement.

Mise en œuvre du Schéma de Développement Touristique

Renforcer et conforter le réseau des producteurs locaux (fiche 2.3) constituer un réseau de partenaires et préparer la boutique du futur OT en s'appuyant sur ce vivier local.

- Tourisme d'entreprises (2.7) recensement des entreprises en lien avec le service économie de la CCPA, s'inscrire dans des opérations comme les visites proposées par Aintourisme, les journées de l'industrie, les journées de l'artisanat
- Veille sur les outils à mettre à disposition des itinérants pour faciliter le repérage et la réservation de produits touristiques
- Suite à l'étude hébergement, mettre en œuvre les recommandations et adapter les pratiques. Etablir en priorité une liste exhaustive de tous les hébergements présents sur le territoire.

Travail au long court

- Gestion des registres de la taxe de séjour, interface avec les hébergeurs et sensibilisation à l'utilisation de la plate-forme de déclaration, relance régulière, suivi des classements et mise à jour de la base de donnée
- Poursuite de la Démarche Qualité : formation, mise à jour des critères et des différentes procédures et informer la CCPA des adaptations nécessaires (exemple : aménagement des locaux)
- Mettre en œuvre une stratégie d'ambassadeurs de territoire : identifier les différents réseaux d'acteurs qui travaillent avec l'OT, les personnes ressources, les thématiques notamment en animant un réseau des guides

- Améliorer la communication et la valorisation des actions de l'OT vers les Mairies faire le lien avec le site internet de la CCPA
- Créer et animer un mini-observatoire
- Travail sur la satisfaction clients, faire remonter tout au long de l'année les remarques des clients en vue d'améliorer les services et aménagements communautaires.

ARTICLE 4 : ÉVALUATION DE LA FEUILLE DE ROUTE 2026

Une évaluation des actions inscrite dans la feuille de route 2026 sera réalisée en fin d'année.

Fait à Chazey-sur-Ain, en deux exemplaires, le

Pour l'Office de Tourisme
Le Président

Jacques ROLLAND

Pour la Communauté de Communes
Le Président

Jean-Louis GUYADER